



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

>>> **Présidence**
Direction Générale des Services

DGS – 2010-25
Annule et remplace l'arrêté SG-2008-25

Le Président de l'Université,

VU la loi Libertés et Responsabilités de Universités (LRU) n° 2007-1199 du 10 août 2007 – Article 712-3,

VU le décret n° 84-723 du 17 juillet 1984 portant création de l'Université d'Avignon,

VU les statuts de l'Université d'Avignon, approuvés par l'arrêté ministériel du 14 novembre 1985, modifiés,

VU le décret n° 94-39 du 14 janvier 1994 modifié,

VU le vote du Conseil Technique Paritaire du 10 juin 2010 concernant la réorganisation de la Direction des Systèmes Informatiques

ARRÊTE

Article 1^{er}

Monsieur Stéphane IGOUNET, Directeur Opérationnel des Systèmes d'Information, bénéficie, à compter du 1^{er} septembre 2010, d'une délégation de signature pour l'exécution du budget de la DOSI - UB 910 ainsi que pour les actes de gestion administrative liée à l'activité de celui-ci.

Article 2

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 1^{er} septembre 2010

Vu, l'Agent Comptable

Christophe PRUVOST

Le Directeur Opérationnel des Systèmes
Informatiques

Stéphane IGOUNET

Le Président de l'Université
d'Avignon

Emmanuel ETHIS

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

PRÉSIDENTE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES
SECRETARIAT GÉNÉRAL

Campus centre-ville
Site Ste Marthe
74 rue Louis Pasteur
84029 AVIGNON CEDEX 1
Tél.+33 (0)4 90 16 25 11 ou 25
Fax. +33 (0)4 90 16 25 20
<http://www.univ-avignon.fr>